

Étude bilan évaluation perspective du contrat de rivières du Pays de Gex Léman

Compte-rendu du comité de pilotage n°2 du 20 mars 2012

Présents :

- Guy MAURIN – Vice-Président CCPG
- Nicolas GORIUS – CREN
- Roger MABILLARD – maire de Pougny
- Maud SALINS – AERMC
- Karine ADRIEN – Région Rhône-Alpes
- Jean-Pierre MOSSIERE – maire de Grilly
- Roger MASSON
- Bernard DURAFFOUR – élu à Farges
- William COOSEMANS – président de l’APEC
- Yves NUGUES – Lyonnaise des eaux
- Willy DELAVENNE – élu, SIVOM Est Gessien
- BOCQUET Denis – élu à Séigny
- Éric LEGER – élu à Cessy
- Jacques JANIER – maire de Sauvigny
- Dominique LOCATELLI – ONF
- Jean-Claude PELLETIER – élu à Gex
- Franck PIDOUX – État de Genève
- Pierre-Maurice LAURENT – FRAPNA
- J-Pierre DUVAUX – élu à Prévessin-Moëns
- Jean-Paul LAURENSEN – maire de Prévessin-Moëns, conseiller général
- Sébastien VERBRUGGHE – DST de la commune de Prévessin-Moëns
- Evelyne HUSSELSTEIN – DST de la commune d’Ornex
- Patrick SALLET – représentant de la Chambre d’Agriculture, Challex
- Roger MATTY – AAPPMA de Thoiry
- Yvette BRACHET – Conseillère régionale
- Isabelle ROGER-FAVRE – CAUE de l’Ain
- Basile MERLET – ONEMA
- Julie EYDALEINE – CCPG
- Jérémie DEBARD – CCPG
- Guillaume MARSAC – CCPG
- Pascal RIGAUD - CCPG
- Claudine LECURET – consultante milieux aquatiques
- Jean-Luc CAMAGNE – DialTer

Excusés :

- Christian BERTHOD – Préfecture de l’Ain
- Etienne BLANC – député maire, Président de la CCPG
- Guy LARMANJAT – Vice-président du Conseil général de l’Ain
- A-Claude FERRY – Conseil général de l’Ain
- Christian DESMARIS – AAPPMA de l’Annaz
- Benjamin BULLE – Fédération de pêche
- François GOETGHELUCK – Chambre d’Agriculture de l’Ain
- M. Le Directeur – Agence Régionale de Santé
- C. BERTHOLD – DREAL
- Alexandre WISARD – État de Genève
- Gerard PAOLI – Maire de Gex
- Pierre REBEIX – adjoint au maire Echenenvex

Ouverture de séance (Guy MAURIN, Vice-président de la CCPG et Franck PIDOUX, représentant l'Etat de Genève)

Restitution du module 1 (Julie EYDALEINE)

Le module 1 dresse l'état des lieux initial et final et traduit les évolutions du territoire. Le document est annexé au présent rapport.

Suite à la présentation, des échanges s'engagent sur certains points :

- L'origine de l'eau consommée sur le territoire. Il est rappelé que la part du volume d'eau issue du lac Léman dédiée à l'eau potable est passé de 3% en 2009 (uniquement sur Divonne) à près de 30% aujourd'hui (de Divonne jusqu'à Thoiry), ce qui permet de limiter les prélèvements au niveau de la nappe de Pré-Bataillard.
- L'absence d'une nette amélioration de la qualité du milieu aquatique. Beaucoup de choses restent en effet à faire sur certaines thématiques ; en particulier, il faut tenir compte des conséquences de certaines évolutions qui se surajoutent à une situation toujours fragile. Ainsi les sécheresses récurrentes et l'augmentation des prélèvements sur la ressource destinés à l'irrigation (golf et agriculture principalement) génèrent une dégradation du milieu aquatique par manque d'eau. Il est rappelé que l'étude volumes prélevables en cours a pour objectif d'intégrer l'ensemble des prélèvements mais cela est complexe car de nombreux prélèvements se font sans autorisation ; par ailleurs, dans la plupart des cas, les procès-verbaux n'aboutissent pas.
- Une dégradation importante évitée grâce au contrat de rivières. Pour mieux apprécier son impact, il manque néanmoins des données concernant l'impact sur le milieu (étude qualité).
- La question des critères permettant de juger de la dégradation du milieu pour pouvoir en déduire les suites à donner. Il est souligné que si la pollution s'est arrêtée, la problématique concerne désormais les aspects quantitatifs ; par ailleurs, les constats qui sont faits aujourd'hui concernant l'état du milieu aquatique sont à relativiser car il faut du temps pour permettre la restauration du milieu.
- Le débordement de la Varfeuille est à intégrer aux réflexions pour la suite en lien avec la problématique de la gestion des eaux pluviales.
- Les incidences liées à l'usine à béton de Ségny / Echenevex sont à prendre en compte ainsi que les décharges communales.

Restitution du Module 2 (Julie EYDALEINE)

Le module 2 consiste en un bilan technique et financier en fonction des différents volets du contrat de rivières : A - Amélioration de la qualité des eaux, B - Maîtrise, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques, C - Coordination, communication et suivi, D - Gestion globale de la ressource en eau.

Dans le prolongement de la restitution de ce module, les interventions concernent les éléments suivants :

- Le désengagement de la Chambre d'agriculture. C'est dommageable vis-à-vis de l'accompagnement des exploitants aux bonnes pratiques agricoles. La problématique de l'épandage des boues de STEP est également à prendre en compte ; il est rappelé néanmoins qu'aujourd'hui une grosse partie de ces boues est incinérée en Suisse (75%) ; le reste fait l'objet d'une valorisation agricole, suivie par la Chambre d'agriculture dans le cadre des plans d'épandage.
- Le manque de ressource humaine, en particulier le non remplacement du technicien de rivières.
- Le rapport entre les dépenses engagées et les réalisations effectives, défavorable par rapport à l'évaluation initiale. Y-a-t-il trop d'inconnues dans les travaux lancés ? Il est indiqué que si l'évaluation a pu être effectivement plus ou moins précise, d'autres éléments sont à prendre en compte : l'évolution des prix entre le montage de l'action et sa réalisation, des réalisations plus ambitieuses que ce qui était prévu initialement (exemple d'actions de renaturation), une évolution des techniques (génie civil / végétal).
- La restauration des berges de cours d'eau. Un lien est à faire avec la prise en compte des décharges situées aux abords de cours d'eau.
- Un problème de dégradation des berges de la Versoix, en aval du pont de Sauvigny. Incidence possible en cas de crue en raison de la présence d'arbres en travers du lit de la rivière.
- La problématique de la gestion des berges. Elle concerne souvent le domaine privé, d'où l'importance des actions de sensibilisation auprès des propriétaires riverains et de certaines activités type élevage de chevaux.
- La question des crues à lier à la gestion des zones humides, celles-ci faisant office de tampon.
- Le risque de diffusion d'une maladie des truites, actuellement en expansion (via le repoissonnement avec des poissons originaires du Jura) est à prendre en compte en termes de gestion.

Restitution du module 3 (Jean-Luc CAMPAGNE)

Le module 3 concerne la perception du contrat de rivières par les acteurs, les actions menées et le fonctionnement de la procédure. Il aborde les points suivants : la connaissance du contrat de rivières par les acteurs, leur vision du fonctionnement, leur bilan, leurs suggestions pour la suite, l'analyse par le prestataire.

Suite à la présentation, les remarques suivantes sont relevées :

- Le positionnement de certains groupes d'acteurs. Il est parfois à mieux faire apparaître dans certains passages du rapport. Également dans quelles instances les « mondes » d'acteurs se sont rencontrés pendant le contrat.
- L'importance du volet « assainissement » du contrat est à rattacher à l'historique de ce contrat.
- Un lien est d'ores et déjà établi avec le futur Agenda 21 de la CCPG. Le volet « rivières » du diagnostic reprend les éléments du contrat de rivières.
- Les changements d'élus ont pu générer des difficultés dans le suivi des projets.

Les suites à donner

Les rapports des modules 1, 2 et 3 vont être transmis aux membres du comité de pilotage qui aura 15 jours pour faire part de ses remarques à la CCPG. Les documents seront ensuite considérés comme validés.

L'étape suivante de l'étude bilan évaluation perspective consiste à évaluer le contrat de rivières et à élaborer des propositions pour la suite de la démarche sur les bases de cette évaluation. Par ailleurs, il conviendra d'intégrer de nouveaux enjeux : zones humides, eau pluviale, urbanisme, pollutions de la Divonne (décharge,...).

L'évaluation ainsi que les propositions pour une suite, sont conduites de deux manières : un apport extérieur par le bureau d'études et un travail collectif par les acteurs qui se fera au cours de réunions en commissions thématiques.

Avant d'engager le travail en Commission, des réunions publiques sont prévus les 3 et 4 avril prochains. Ces réunions seront précédées par une visite d'une réalisation du contrat de rivières.

Il est proposé de constituer deux commissions, l'une focalisée sur les enjeux de qualité de l'eau et des milieux aquatiques (commission « du milieu à la ressource »), l'autre traitant des questions d'infrastructure et de réseau (commission « de la ressource au milieu »). A titre indicatif, une proposition pour la composition de ces commissions est jointe à ce compte-rendu.

La première réunion de ces commissions concernera l'auto-évaluation ; elle réunira les deux commissions de manière collégiale, avant un travail en sous-groupes. Les réunions suivantes seront consacrées à l'élaboration de propositions.

Pour le déroulement de ces commissions, des dates sont arrêtées :

- Première réunion : **le 23 avril à 14h00**
- Deuxième réunion : **le 24 mai** (une commission le matin, l'autre l'après midi)
- Troisième réunion : **le 19 juin** (une commission le matin, l'autre l'après midi)
- Si besoin, quatrième réunion : **le 2 juillet**